

La Feuille



Collectif de citoyen.ne.s, de membres d'associations et de partis politiques

Les Ecologistes (EELV), Génération.s, La France Insoumise, Parti Communiste Français, Parti Radical de Gauche, Parti Socialiste



GÉNÉRATION.S
LE MOUVEMENT



La France
insoumise



PRG
le centre gauche



Un endettement de 150, 160, 180 millions d'euros pour une inflation de projets? Cela n'effraie pas le Maire qui se déclare confiant dans les capacités financières de la ville. Pourtant sa manne immobilière s'assèche. Les citoyen.ne.s devront-ils encore être mis à contribution, pour augmenter les excédents budgétaires nécessaires à leur financement, alors que l'inflation, la vraie, fragilise jusqu'aux classes moyennes ?

Les locataires du parc social vont subir des rappels de charges de plusieurs centaines d'euros ce semestre. Et si la ville parvient à augmenter les recrutements, en ayant remis à niveau les conditions sociales pour ses agents, le compte n'y est pas encore : les agents de police sont toujours en sous effectif, tandis que les caméras fleurissent sur les pylônes. 80 places de crèche manquent à l'appel faute de personnel. Plutôt que de salarier des médecins au sein d'un centre de santé municipal, le Maire joue au bonneteau avec des maisons médicales. Il affiche sa priorité pour le sport de haut niveau, quand le sport pour tous et toutes manque de moyens et que la piscine Lionel Terray ferme pendant l'été.

Alors oui, Monsieur le Maire, nous n'avons pas les mêmes priorités !

**Notre prochain rendez-vous dans la salle club de l'espace Vasarely
19 mars : journée des droits des femmes : un siècle de combat pour
l'égalité dans le sport**

La montagne accouche d'une souris

Après des années de tergiversations, les travaux démarrent rue Mounié. Si la dernière mouture du projet agrandit les trottoirs, on est loin de la rue piétonne, et même de la zone de rencontre (priorité aux piétons). Le projet actuel ne prévoit pas de piste cyclable. Comment promouvoir alors la mobilité active ? Les vélos partagent la chaussée – et les embouteillages - avec les voitures. Pour rappel, actuellement, la vitesse moyenne des voitures en heure de pointe est 5,4 km/h, c'est-à-dire la vitesse d'un piéton.

Surtout, comment pacifier la rue Mounié sans plan global pour réduire la circulation ?

La construction de nombreux logements au quartier Jean-Zay et à Antonypole prévoit l'arrivée de dizaines de milliers de nouveaux habitants. Il est urgent de réfléchir à la place de la voiture dans notre ville et aux autres moyens de déplacement possibles.

Clare DONOVAN

Fibre sensible

Les dysfonctionnements récurrents de la fibre exaspèrent à juste titre les usagers. En cause le mode STOC ou la Sous-Traitance à l'Opérateur Commercial (OC) par l'opérateur d'infrastructure, responsable du déploiement du réseau, du raccordement final de son client. Pour réduire ses coûts et maximiser ses profits, l'OC sous-traite en cascade à des prestataires mal formés et mal rémunérés. Le tout sous le contrôle d'une Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP), qui n'a d'autorité que le nom. Résultat : ces armoires débordant de fils enchevêtrés, des débranchements sauvages, des pannes qui peuvent s'éterniser pendant que les opérateurs se renvoient les responsabilités. Lors du dernier conseil municipal, les élus de la majorité, désarmés, ont proposé un vœu en faveur d'un encadrement plus strict et du renforcement des pouvoirs de l'ARCEP. Pourquoi pas, mais il faut aller plus loin : demander que les réseaux, étant des biens communs essentiels, reviennent sous la gestion d'un service public de télécommunication, pour garantir aux usagers la qualité, la continuité et l'égalité d'accès, au meilleur coût.

Parole d'architecte : Adrian Rosner



Très chers concitoyens RÉVEILLEZ-VOUS !

Le maire d'Antony et Vallée Sud - Grand Paris (notre territoire comprenant 11 communes) ont mis en Enquête Publique la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre ville, enquête qui s'est terminée le 5 février 2024.

Est en jeu principalement le futur aménagement du quartier d'activités industrielles nommé Antonypole situé au Sud-est de la ville, qui accueille aussi le Centre A. Malraux. Au centre de cette zone il y aura une gare du métro de la ligne 18, qui reliera l'aéroport d'Orly à Versailles – Chantier.

Sachons que le PLU régleme les zones l'aménagement des constructions, leur densité et les autres espaces, principalement des espaces verts.

Aujourd'hui, ce quartier, qui est adossé aux autoroutes A6 et A10

et qui est aussi situé à 1,5 km des pistes d'Orly, **cumule ainsi un maximum de pollutions de l'air et du bruit.**

Or voilà que le maire d'Antony veut y construire aussi 4 000 logements, soit environ 11 000 habitants à moins de 500 m des autoroutes, ce qui est fermement déconseillé par l'Agence Régionale de Santé. Pire encore, sur le Plan d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la modification du PLU y a été projeté un établissement scolaire à 150 m de l'autoroute A10. **La majorité municipale est-elle vraiment responsable ?**

Près d'une centaine d'Antonien.ne.s ont inscrit leurs critiques à ce projet. C'est beaucoup et c'est peu au regard des 35 000 votants à Antony. Le commissaire enquêteur fera ses observations et réserves sur la procédure de l'enquête sur le projet de modification et sur la validité des critiques des Antonien.ne.s. Le maire d'Antony les suivra ou non. Si non, il prendra à jamais la responsabilité de la santé des futurs habitants de ce quartier enfoui dans les pollutions. Et dans ce cas, je parie fort sur une bataille juridique devant le Tribunal Administratif. Eu égard à la gravité d'une telle désinvolture par rapport à la vie de ses administrés,

je ne veux même plus parler de la circulation automobile dans ce quartier qui est quasiment en cul de sac, de l'absence d'une large trame verte qui réduit l'imperméabilisation des sols et crée des îlots de fraîcheur, et du mensonge sur la « création d'une forêt urbaine » de 25 m sur 90 m délaissée dans un coin près des autoroutes.

Enfin, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de ce dossier, ne fait aucune obligation au regard de la transition énergétique ou de l'adaptation des constructions au changement climatique. Cette attitude de la majorité municipale relève-t-elle de l'ignorance, du déni ou des deux ? Et pourquoi ?

Pourquoi cette densité près des grandes villes ? Pourquoi un aménagement du territoire français tant centralisé ? La densité étouffe. L'urbanisme doit se faire avec le regard du temps long. **Peut-on conclure que la majorité des Antonien.ne.s est indifférente à la qualité de vie des futurs Antonien.ne.s d'Antonypole, et même de ceux du quartier Jean-Zay soumis aussi à une forte densité ?** Le maire aurait dû organiser des réunions publiques pour expliquer son projet.

Oui, mais ça ce serait la démocratie.

Jumelage à construire : L'idée d'un jumelage entre Antony et une ville de Palestine fait son chemin. Après l'intervention de nos élus au conseil municipal du 7 décembre et leur tribune, parue en février dans "Vivre à Antony", nous avons reçu des messages d'Antonien.ne.s intéressé.e.s par le sujet. Nous allons programmer une réunion de travail.

Skatepark : Au dernier conseil municipal, a été annoncée la réhabilitation du skatepark (limite de Verrières-le-Buisson) pour 400 000€. Plutôt que de réaliser un nouveau skatepark comme demandé lors du budget participatif, la Mairie a choisi de rénover celui qui existe déjà, à 4' (en skate !) de celui de Massy. Un autre park à Antony ne serait pas du superflu.

Si vous aimez cette publication, aidez-nous à poursuivre la route en demandant à recevoir les prochains numéros par mail à lafeuille@antonyterrecitoyenne.org, en soutenant financièrement par un chèque à : association de soutien à Antony Terre citoyenne – JC Houver - 11, avenue de la division Leclerc - 92160 Antony. D'avance, merci.

**Vous aimez
La Feuille ?
On continue...**

PLU en observations

Les 15 et 22 janvier, Antony Terre Citoyenne a organisé deux réunions publiques sur l'urbanisme. Il s'agissait d'échanger sur la 6^e modification du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Antony, à l'occasion de l'enquête publique qui a recueilli 111 observations en ligne. Si, comme nous le craignons, la ville maintient son projet en l'état après l'avis du commissaire enquêteur, cette modification du PLU serait adoptée au mois d'avril. La principale modification du PLU consiste en une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur Antonympole, dans la perspective de l'ouverture d'une station de la future ligne 18 du Grand Paris Express. Depuis 2 ans, nous contestons le

projet du maire sur plusieurs aspects.

- On ne doit pas construire du logement dans un secteur identifié par l'Institut Paris Région comme un **point noir environnemental** en raison des cumuls de pollutions inhérentes à la proximité des autoroutes, d'un aéroport, des lignes à très haute tension et aux sites industriels de la zone d'activité. Espérons que l'avis de l'Autorité environnementale, celui de l'Agence régionale de santé, les préconisations du Schéma de cohérence territorial de la Métropole et les observations des Antoniens feront entendre raison au maire.

- **On ne doit pas non plus expulser les entreprises**, qui avaient jusqu'ici la particularité à Antony d'offrir des

emplois industriels.

Cette destruction d'emplois est de plus en totale contradiction avec le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) d'Antony, qui visait notamment un équilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs.

Le dossier de l'enquête publique a aussi révélé que le maire a rendu, **sans passer par le conseil municipal**, un avis sur son propre projet de modification du PLU, pour abandonner tout objectif de mixité sociale dans la zone pavillonnaire. Pourtant, le maire n'a déjà pas tenu les promesses qu'il avait faites au Préfet en 2020, lors de la précédente modification du PLU.

David MAUGER

Ecoquartier : la grande déception



Lors de nos distributions de *la Feuille* au marché ou au cours des réunions publiques d'Antony Terre Citoyenne, nous sommes interpellés à propos des constructions du nouveau quartier Jean-Zay. Le chantier est maintenant bien avancé mais il ne correspond pas à ce qui a été dit, même si on imagine les aménagements et la végétalisation à venir.

Bien sûr l'architecture a pris en compte les normes environnementales. Bien sûr les nouveaux habitants sont contents d'acquérir un logement dans ce quartier, même si des inquiétudes s'expriment sur le respect des normes, des spécifications, de la qualité par les promoteurs et les constructeurs.

Le projet sur le papier était beaucoup plus attrayant. Les brochures, les flyers et les présentations publiques ou au conseil municipal nous ont présenté un « écoquartier », un monde idéal avec quelques piétons, des vélos, de la verdure et des voitures dans le lointain. Et comme

d'habitude, comme pour la place du marché, les conditions techniques et les promoteurs n'ont pas permis de faire ce qui était prévu.

Par ailleurs le maire se défend en disant que « la région Île-de-France demande de densifier et bien sûr vous, vous demandez des logements sociaux, la loi l'oblige ». Mais n'est-il pas possible de construire mieux ? D'une part, le quartier Jean-Zay va être un îlot de chaleur avec le climat à venir. D'autre part, a-t-on pensé à l'insertion de ce quartier au sein de la ville et des quartiers voisins, notamment sur la circulation. Le maire dit pourtant défendre dans le nouveau PLU les quartiers pavillonnaires.

Comme pour l'école Dunoyer-de-Ségonzac, la densification est telle qu'il n'y a plus de place pour la cour de récréation, donc elle a été mise sur le toit ! On espère que pour les autres projets, comme Antonympole et peut-être un jour sur l'emplacement de l'INRAe, on ne procédera pas de la même façon !

Anne RAMBAUT

Dr House au Noyer-Doré ?

Interpellé par les élus ATC lors du dernier conseil municipal, le maire a confirmé l'intention de la Croix-Rouge de fermer son centre médical d'ici l'été. Il ne croit pas au déficit annoncé : pourquoi ne pas reprendre sa gestion en tant que centre municipal de santé pluriprofessionnel avec des médecins salariés ? D'autant que la ville est propriétaire des locaux, et a investi pour leur agrandissement. Mais le maire s'y oppose en annonçant encore une maison médicale libérale, qui plus est serait installée par une filiale de Sodexo : Docteur House !

Est-ce la santé des habitants qui

préoccupe cette officine, ou celle de ses comptes ? Dans ce quartier, où ce sujet est prioritaire pour le futur contrat de ville, un centre de santé municipal aurait pour objectif, au-delà de l'accès aux soins, une approche de santé globale et de prévention en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels.

À Antonympole, c'est un centre médical de 3000 m² qui est prévu : encore un hôpital privé où la carte bleue tiendra lieu de carte vitale ?

"Nous n'avons pas les mêmes valeurs", nous a dit le maire

Irene HUARD

Engagez-vous, rengagez-vous, qu'ils disaient !

La ville avait tardé à mettre en place des compléments indemnitaires à la rémunération et des avantages sociaux pour ses agents : mutuelle, restauration, action sociale. C'est chose faite : depuis les recrutements ont progressé. Mais en favorisant celui de contractuels, dont le turn-over est plus élevé, au détriment de fonctionnaires plus stables. Et en employant massivement des vacataires pour des besoins permanents comme dans le secteur périscolaire. La précarité impacte la continuité des actions et la qualité du service.

Nous avons été entendus sur la déprécarisation, presque achevée, des référents périscolaires. Nous demandons maintenant celle des animateurices.

En crèche, si des recrutements d'éducatrices de jeunes enfants ont eu lieu, c'est encore insuffisant pour ouvrir toutes les places : 80 berceaux sont vides ! Quant à la police municipale, 13 postes étaient ouverts, 7 étaient pourvus, ne restent plus que 5, suite à 2 départs. Comment être sur le terrain dans ces conditions ?!

Irène HUARD

Retrouvez nos élus lors du conseil municipal

du 4 avril 2024 à 20H (en replay) sur le site de la ville ou à l'Hôtel de ville, puis les 27/6/2024, 26/09/2024, 05/12/2024



01 84 19 69 33

elus@antonyterrecitoyenne.org

david.mauger@antonyterrecitoyenne.org

Irene.huard@antonyterrecitoyenne.org

Isabelle.remy-largeau@antonyterrecitoyenne.org

bruno.edouard@antonyterrecitoyenne.org



<https://www.facebook.com/Antonyterrecitoyenne>

Ont contribué à ce numéro : Adrian Rosner, Anne Rambaut, Clare Donovan, David Mauger, Irène Huard, Janet Borg, Stéphanie Gallé, Sylviane Aschehoug

Site d'Antony Terre Citoyenne : www.antonyterrecitoyenne.org

La Feuille est éditée par l'Association de soutien à Antony Terre Citoyenne. Directeur de la publication : Pierre Rufat

Prévention de la délinquance :

Voici les demandes de subvention faites par la ville au département :

4 000€ pour le projet

« chantiers éducatifs »,

8 000 € pour le projet

« prévention des dérives sectaires »,

5 000 € pour le projet

« soutien psychologique aux adolescents des collèges »,

400 000 € pour le projet

« renforcement de la vidéoprotection dans l'espace public sur le territoire d'Antony ». **Cherchez l'erreur !**

Et encore un service public abandonné !

Depuis des années le CCAS d'Antony réduit le personnel du service d'aide à domicile. Cette année, la mairie devrait reconverter les 5 personnes restantes et acter l'arrêt définitif de ce service pour le laisser au secteur privé.

Regrettable et dommageable pour tous les Antonien.ne.s qui l'utilisaient, et pour le statut des intervenant.e.s qui garantissait leur stabilité auprès des personnes.

